



non respect de l'obligation de resultats

Par **milou**, le **16/10/2008** à **15:03**

bonjour

la societe canal+ ne m'ayant pas fourni de retransmission (changement de codage de cryptage) pendant 1 mois (4semaines entre mai et juin) et ne voulant pas me rembourser mon abonnement sur cette periode j'ai decide apres entrevu avec le conciliateur de justice (et ses 2 lettres de conciliation sans reponse de c+)de demande a canal+ outre le remboursement de cette mensualite, des dommages au titre du non respect de l'obligation de resultats

qu'en pensez vous?

quelle somme puis-je demander?

merci de votre aide

salutations